



# Champ d'application

- 1.1 Les présentes Conditions d'inscription régissent les relations entre Swisscom Directories SA (ci-après dénommée «la prestataire») et le client (la forme masculine inclut la forme féminine) qui fait inscrire ses coordonnées dans les annuaires imprimés et en ligne appartenant au prestataire, publiés notamment sous les marques «Local Guide», «search.ch», «local.ch», «localsearch», etc. (ci-après désignés par le terme d'«annuaires» ou par l'expression «sites web de localsearch» en ce qui concerne les annuaires en ligne). Les annuaires de la prestataire peuvent être modifiés, complétés ou suspendus en tout temps, tant du point de vue de leur contenu que de leur forme.
- 1.2 Pour l'inscription du client dans l'annuaire de son fournisseur de services de télécommunication (FST) selon l'art. 12d et l'art. 21 de la loi sur les télécommunications (LTC), ce sont les dispositions légales en vigueur qui s'appliquent, et non les présentes Conditions d'inscription.

#### 2 Inscription pour les clients privés

- 2.1 La prestataire établit une inscription dans ses annuaires pour chaque client privé (individus, ménages, etc. au sens de l'art. 15, al. 1, let. c de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)) sur la base des données qui lui ont été fournies par le FST du client privé. En règle générale, cette inscription comprend les mentions suivantes:
  - Nom et prénom(s)
  - · Autres noms et prénoms figurant sous le même numéro d'appel
  - · Rue et numéro et/ou case postale
  - · NPA/localité
  - · Numéro d'appel
  - En cas de ressource d'adressage d'un service à valeur ajoutée payant: le prix à payer, conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
  - Numéro de fax
  - Le cas échéant, le signe distinctif permettant au client de signaler qu'il ne souhaite pas recevoir de messages publicitaires de la part de tiers et que les données le concernant ne peuvent être communiquées à des fins de prospection publicitaire directe (voir chiffre 6 ciaprès).

### Mentions complémentaires

- · Désignation de la profession/du titre
- · Numéro de téléphone mobile
- Adresse e-mail
- 2.2 L'établissement de l'inscription pour le client privé, sa publication, sa modification, ainsi que les publications multiples sous un même numéro d'appel dans les annuaires de la prestataire sont gratuits pour le client.

# 3 Inscription pour les clients commerciaux

- 3.1 Pour les clients commerciaux (à savoir tous les clients qui ne sont pas considérés comme des clients privés: entreprises en raison individuelle, personnes morales, organismes publics et autorités, etc.), la prestataire établit une «première inscription» dans ses annuaires sur la base des données qui lui ont été fournies par le FST du client commercial. En règle générale, cette première inscription comprend les éléments suivants:
  - · Raison sociale
  - Activité commerciale
  - · Numéro d'appel
  - En cas de ressource d'adressage d'un service à valeur ajoutée payant: le prix à payer, conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
  - $\cdot$  Rue et numéro et/ou case postale
  - · NPA/localité
  - Le cas échéant, le signe distinctif permettant au client de signaler qu'il ne souhaite pas recevoir de messages publicitaires de la part de tiers et que les données le concernant ne peuvent être communiquées à des fins de prospection publicitaire directe (voir chiffre 6 ciaprès).

# Mentions complémentaires

- · Numéro de téléphone mobile
- · Numéro de fax
- · Adresse e-mail
- $\cdot$  Autres adresses commerciales, p.ex. adresses de filiales
- · Heures d'ouverture
- 3.2 La première inscription du client, sa publication et sa modification dans les annuaires de la prestataire, avec toutes les mentions complémentaires qui y figurent sous la forme décrite ci-dessus, sont est en principe gratuits pour le client commercial.
- 3.3 Les inscriptions de clients commerciaux publiées en tant qu'«inscriptions supplémentaires», les formats Top et Vanity (attribués par le FST), ainsi que toutes mentions complémentaires incluses dans les inscriptions supplémentaires sont payants (voir chiffre 4 ci-après).

# 4 Prix des inscriptions payantes pour les clients commerciaux

4.1 Sont payantes toutes les inscriptions désignées comme telles sous chiffre 3.3 et/ou les mentions complémentaires incluses dans ces inscriptions (ci-après désignées conjointement par l'expression «inscriptions payantes»). Les prix relatifs à ces inscriptions payantes sont composés, en règle générale, de frais de traitement uniques et d'un prix de publication annuel récurrent. Des frais de traitement sont également perçus pour la modification des inscriptions payantes. Des renseignements sur les frais/prix en vigueur, pour toutes prestations allant de l'enregistrement à la publication des inscriptions payantes, sont disponibles sur les sites web de la prestataire ou par téléphone au 0800 86 80 86 (numéro gratuit).

- 4.2 La prestataire est en droit de modifier en tout temps les frais/prix des inscriptions payantes et de les facturer au client directement ou dans le cadre du décompte envoyé par son FST. La prestataire est en outre en droit de supprimer immédiatement toutes les inscriptions payantes de l'ensemble de ses annuaires si le client ne s'est pas acquitté des frais/prix dans les délais impartis. La taxe sur la valeur ajoutée prescrite par la loi, ainsi que les éventuels autres impôts, taxes et redevances, ne sont pas compris dans le prix net et sont facturés en sus
- 4.3 Les frais de traitement sont facturés une seule fois, lors de l'enregistrement, respectivement de la modification.
- 4.4 Le prix de publication est facturé chaque année, de la manière suivante: la première fois, lors de l'enregistrement; puis au terme de chaque année de publication, si le client ne l'a pas résiliée au moins deux mois avant la fin de l'année en question (voir chiffre 11.2 ci-après).

#### 5 Contenu des inscriptions

- 5.1 Le client est seul responsable du contenu de son inscription, notamment en ce qui concerne la véracité de ses indications, ainsi que les questions relevant du droit des raisons de commerce, du droit des marques, du droit de la concurrence, des droits de la personnalité et de la protection des données. La prestataire est en droit de refuser ou de supprimer immédiatement de tous ses annuaires les inscriptions à caractère publicitaire (à l'exception des annonces publicitaires), ainsi que les inscriptions inexactes, trompeuses, contraires à l'intérêt public ou dont le but est contraire au droit ou aux bonnes mœurs. Si un contenu est publié malgré une déclaration initiale de refus, les présentes obligations contractuelles demeurent valables dans leur intégralité. En cas de refus, de modification ou de suppression d'une inscription, le client n'a droit à aucune indemnisation.
- 5.2 Le classement des inscriptions dans les annuaires de la prestataire se fonde sur les règles définies par celle-ci et modifiables en tout temps. La prestataire peut refuser ou supprimer immédiatement de tous ses annuaires les inscriptions de clients commerciaux comportant des éléments ayant pour seul but d'obtenir un emplacement favorable dans les annuaires de la prestataire.
- 5.3 Les clients commerciaux inscrits au registre du commerce sont enregistrés sous leur raison sociale officielle. Les clients commerciaux non inscrits au registre du commerce sont en principe enregistrés dans les annuaires de la prestataire sous le nom et le prénom de leur titulaire. Il ne pourra être dérogé à ces règles que si le client commercial a fourni à la prestataire la preuve qu'en plus de la raison sociale inscrite ou des nom et prénom du titulaire, une autre dénomination est régulièrement employée dans les relations commerciales.

# 6 Blocage de la publicité

- 6.1 Le client peut faire assortir ses inscriptions de la mention «Pas de publicité». Les inscriptions en question sont alors assorties d'une annotation correspondante (astérisque\*) dans les annuaires de la prestataire et ne sont mises à disposition d'autres éditeurs d'annuaires qu'accompagnées de cette annotation.
- 6.2 La prestataire ne peut toutefois garantir que les tiers respectent l'annotation (astérisque\*). Une inscription de la prestataire assortie d'un astérisque \* n'est pas automatiquement enregistrée dans la «liste Robinson» de l'Association suisse de marketing direct (ASMD).

# 7 Enregistrement et modification des inscriptions

- 7.1 Les inscriptions et leurs modifications sont enregistrées conformément aux données fournies par le FST ou par le client. Le client peut modifier son inscription en tout temps, en communiquant la modification souhaitée au FST ou à la prestataire. La prestataire est tenue de s'assurer que les inscriptions ne soient pas modifiées ou effacées par des tiers non autorisés. À cet effet, la prestataire peut exiger de la personne qui procède à la modification d'apporter la preuve de son identité.
- 7.2 En règle générale, la prestataire informe le FST du client des modifications que le client lui a communiquées directement. Elle n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des données. Si les données ou les modifications contiennent des indications insuffisantes ou non autorisées au sens du chiffre 5, la prestataire peut refuser de les enregistrer.
- 7.3 Les données ou les modifications que la prestataire ne peut traiter qu'après la clôture de la rédaction pour la publication de l'annuaire concerné paraissent dans l'édition suivante de cet annuaire. La prestataire a le droit d'ajouter d'autres informations dans les inscriptions du client, sans frais pour celui-ci, si elles sont librement disponibles (p. ex. informations figurant au registre du commerce, sur le site web du client ou sur des portails d'évaluation). Dès qu'elles ont été traitées, les nouvelles inscriptions ou les modifications sont accessibles dans les annuaires de la prestataire et par le biais de tout service se basant sur les données de ces annuaires (p. ex. annuaires locaux, annuaires sur CD, annuaires en ligne, services de renseignements vocaux, services de cartes, etc.).
- 7.4 Après l'enregistrement ou la modification, la prestataire envoie au client un extrait correspondant aux fins de contrôle («bon à tirer»). Si le client ne réagit pas dans le délai figurant sur le bon à tirer, la prestataire considère que les inscriptions sont correctes et elle facture au client le prix des inscriptions payantes à compter de cette date. Les modifications et les nouvelles inscriptions peuvent être communiquées à la prestataire à tout moment, par le formulaire en ligne, par courrier postal (Swisscom Directories SA, Förrlibuckstrasse 62, 8021 Zurich), par fax au 0800 86 80 80 ou par téléphone au 0800 86 80 86 (numéro gratuit).

# 3 Gestion et actualisation des annuaires de la prestataire et des annuaires de tiers

- 8.1 La prestataire édite, sous différentes marques, ses propres annuaires, notamment l'annuaire imprimé (Local Guide) et des annuaires en ligne (p. ex. www.local.ch et www.search.ch). Le client peut se renseigner sur la gamme de produits offerts par la prestataire sous www.localsearch.ch.
- 8.2 La prestataire choisit librement et peut modifier en tout temps la désignation, la conception, la répartition géographique et thématique, les fonctionnalités des différents annuaires et produits, ainsi que la composition de sa gamme de produits.

- 8.3 La prestataire peut compléter les données d'inscription du client par d'autres données que la prestataire obtient de sources publiques ou de tiers (p. ex. des adresses Internet et des indications sur la structure organisationnelle d'une entreprise). En outre, la prestataire assortit les données d'inscription de données qu'elle est tenue de conserver en vertu de prescriptions réglementaires (p. ex. la date des modifications et d'autres métadonnées; voir Annexe 1.1 de l'ordonnance de l'Office fédéral de la communication sur les services de télécommunication et les ressources d'adressage).
- 8.4 La prestataire est en droit de fournir les données d'inscription du client au sens du chiffre 8.3 à d'autres éditeurs d'annuaires ou aux prestataires d'autres services se basant sur les données de ses annuaires, afin qu'ils puissent proposer leurs propres produits ou services d'annuaires (p. ex. annuaires locaux sur papier, annuaires sur CD, annuaires en ligne, services de renseignements vocaux, services de cartes, etc.).
- 8.5 En outre, dans le cadre d'une collaboration entre plusieurs prestataires visant à favoriser la mise à jour des adresses, la prestataire peut comparer les données d'inscription au sens du chiffre 8.3 avec les bases de données de ses partenaires contractuels, valider ou mettre à jour leurs données au moyen des données d'inscription ou reprendre dans ses propres annuaires les modifications apportées dans les bases de données de ses partenaires. De plus, la prestataire peut mettre à disposition de ses partenaires les données d'inscription au sens du chiffre 8.3, afin que ces données puissent être intégrées dans les produits du partenaire, permettant de valider, de compléter ou de synchroniser les ressources d'adressage qu'ils contiennent.
- 8.6 La prestataire ne garantit cependant pas la publication des inscriptions du client, ni la prise en considération des modifications, dans les annuaires et les bases de données de tiers.

# 9 Contenu de l'inscription et droit du client de choisir entre plusieurs variantes

- 9.1 Sauf avis contraire du client, toutes les inscriptions (gratuites et payantes) sont enregistrées dans tous les annuaires de la prestataire, selon la libre appréciation de celle-ci.
- 9.2 Le client peut indiquer à la prestataire qu'il souhaite renoncer aux prestations suivantes en lien avec son inscription:
  - (1) Renonciation à la publication de l'inscription dans l'annuaire imprimé de la prestataire, de sorte que l'inscription ne pourra être consultée que dans les annuaires en ligne de la prestataire, ainsi que par le biais des services d'autres prestataires qui se basent sur les données des annuaires de la prestataire (p. ex. annuaires locaux, annuaires sur CD, annuaires en ligne, services de renseignements vocaux, services de cartes, etc.);
  - (2) Renonciation à la publication de son numéro de téléphone, de sorte que l'inscription n'indiquera que l'adresse du client et pourra être consultée par le biais des services qui se basent sur les données des annuaires de la prestataire (p. ex. annuaires locaux, annuaires sur CD, annuaires en ligne, services de renseignements vocaux, services de cartes, etc.);
  - (3) Renonciation à la publication de l'inscription dans l'annuaire imprimé et dans les annuaires en ligne de la prestataire, de sorte que ni le numéro de téléphone, ni l'adresse du client ne seront publiés par la prestataire;
  - (4) Renonciation à l'affichage du nom/de la raison sociale du client lors des appels du client sur des appareils téléphoniques IP (seul le numéro de téléphone sera affiché);
  - (5) Renonciation à l'utilisation des données d'inscription du client dans le cadre de la collaboration entre plusieurs prestataires visant à favoriser la mise à jour des adresses par la comparaison, la validation et la mise à jour des bases de données des partenaires;
  - (6) Renonciation à l'intégration des données d'inscription dans les produits des partenaires contractuels de la prestataire, permettant de valider, de compléter et de synchroniser les ressources d'adressage; et/ou
  - (7) Renonciation à la participation au système d'évaluation de la prestataire au sens du chiffre 14.1.
- 9.3 Le client peut limiter son inscription au sens du chiffre 9.2 en tout temps, par e-mail (à customercare@localsearch.ch), par courrier, ou par téléphone (à l'adresse ou au numéro indiqués sous www.localsearch.ch), en indiquant la limitation souhaitée.

# 10 Protection des données

- 10.1 La déclaration de la prestataire relative à la protection des données, dans sa version actuelle respective, disponible sous www.localsearch.ch, est applicable.
- 10.2 La prestataire peut faire parvenir au client des informations sur d'autres de ses produits ou prestations (p. ex. sous la forme d'une newsletter ou par courrier postal). Si le client ne souhaite plus recevoir de telles communications de la prestataire, il peut l'indiquer en tout temps, par e-mail (à customercare@localsearch.ch), par courrier ou par téléphone (à l'adresse ou au numéro indiqués sous www.localsearch.ch).

# 11 Résiliation

- 11.1 Toutes les inscriptions (gratuites et payantes) du client demeurent dans les annuaires de la prestataire jusqu'à ce que le FST ne lui indique que le client ne dispose plus du numéro d'appel concerné ou jusqu'à la résiliation par le client (voir chiffre 11.2 ci-après) ou par la prestataire. (voir chiffre 11.3 ci-après).
- 11.2 Le client peut par ailleurs résilier tout ou partie de ses inscriptions auprès de la prestataire en tout temps et sans préavis, étant précisé que la résiliation ne le dispense pas de payer les frais et prix déjà dus. Le client prend notamment acte du fait que le prix de publication annuel est dû intégralement, dans la mesure où il n'a pas résilié les inscriptions payantes au moins deux mois ayant la fin de l'année de publication.

- 11.3 La prestataire peut résilier tout ou partie des inscriptions moyennant un délai de résiliation de deux mois, pour la fin d'un mois. La prestataire peut résilier tout ou partie des inscriptions en tout temps et sans préavis pour de justes motifs notamment en cas de demeure du client dans le paiement des montants dûs ou de violation des présentes Conditions.
- 11.4 Si une inscription est résiliée ou que la prestataire reçoit un avis correspondant du FST, l'inscription est supprimée, à compter de la date en question, des annuaires de la prestataire, ainsi que des services qui se basent sur les données de ces annuaires (p. ex. annuaires locaux, annuaires sur CD, annuaires en ligne, services de renseignements vocaux, services de cartes, etc.). Le client doit payer l'intégralité des frais/prix dus jusqu'à cette date (en particulier, le prix de publication déjà échu). Le remboursement des frais/prix déjà payés ou l'exonération des frais/prix déjà encourus sont exclus.

# 12 Disponibilité, garantie et responsabilité de la prestataire

- 12.1 La prestataire s'efforce d'assurer la meilleure disponibilité possible des annuaires en ligne. Néanmoins, la prestataire ne peut pas garantir un fonctionnement sans interruption ni panne des annuaires en ligne. La prestataire résout en temps utile les éventuelles pannes techniques qui sont de son ressort. La prestataire ne garantit pas la disponibilité d'une assistance technique.
- 12.2 Dans les limites autorisées par la loi, toute responsabilité de la prestataire est exclue. Si une inscription fait défaut ou en cas d'inscription erronée, la prestataire ne répond que du dommage dûment prouvé et seulement dans la mesure où le client apporte la preuve que la prestataire a causé le dommage intentionnellement ou par négligence grave. La prestataire ne répond pas des dommages occasionnés par négligence légère.
- 12.3 Est exclue, en particulier, la responsabilité pour dommages indirects, dommages consécutifs, en cas de force majeure ou de grèves, pour les défaillances techniques qui relèvent du domaine de responsabilité d'autres entreprises et/ou opérateurs de réseaux, ainsi que la responsabilité du fait des auxiliaires.

#### 13 Modifications des présentes Conditions d'inscription et des prix, transfert

- 13.1 La prestataire est autorisée à adapter en tout temps les présentes Conditions d'inscription ainsi que les taxes/prix. Le client peut consulter les Conditions d'inscription en vigueur sous www.localsearch.ch ou en commander un exemplaire auprès de la prestataire. Lors de chaque modification d'inscription, commande de nouvelles prestations ou règlement de facture, le client confirme qu'il a pris connaissance de la version en vigueur des présentes Conditions d'inscription, et qu'il les accepte.
- 13.2 La prestataire est en droit de transférer à un tiers un ou plusieurs droits et obligations découlant du présent contrat, voire l'intégralité de la relation contractuelle. Un transfert par le client est exclu.

# 14 Évaluations

- 14.1 La prestataire met à disposition un système d'évaluation sur ses services. Ce système comprend des recommandations (telles que pouces levés/baissés, etc.), des ratings (tels que l'attribution d'étoiles, etc.) et des reviews (possibilité de rédiger des commentaires, des évaluations, etc.) donnés par les utilisateurs des services proposés par la prestataire. En concluant le présent contrat, les clients commerciaux au sens du chiffre 31 consentent à surpriciper au système d'évaluation de la prestataire. Si un client ne souhaite pas être évalué, il peut le signaler à tout moment par e-mail à l'adresse customercare@localsearch. La prestataire confirme au client dans un délai de dix jours ouvrables qu'il ne pourra plus être évalué à l'avenir.
- 14.2 La prestataire dispose du droit exclusif, gratuit, permanent, transmissible, irrévocable et pouvant faire l'objet d'un nombre illimité de sous-licences, d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'adapter, de traduire, de distribuer, de publier et de présenter les évaluations (recommandations, attribution d'étoiles et commentaires). Par ailleurs, la prestataire est en droit d'utiliser les évaluations sur tous les médias connus et à toutes fins, en indiquant ou non le nom lié à l'envoi ou le nom du client.
- 14.3 La prestataire n'a aucune obligation de contrôler les évaluations entrées ou diffusées sur ses services par les utilisateurs. La prestataire n'assume aucune responsabilité concernant les évaluations des utilisateurs. La prestataire a le droit de bloquer, d'effacer ou de ne pas mettre en ligne une évaluation, selon sa libre appréciation, pour tout motif et sans préavis.
- 14.4 La prestataire met à disposition une procédure de notification pour effacer des contenus. Si le client constate des contenus qui, à son avis, portent atteinte aux droits de la personnalité ou à des droits d'auteur, enfreignent le droit de la concurrence, ou sont racistes, promeuvent la violence, sont menaçants, pornographiques ou obscènes, il peut le signaler en envoyant un message à l'adresse e-mail customercare@localsearch.ch. La prestataire déploie des efforts raisonnables pour effacer de tels contenus dans un délai approprié.

# 15 Droit applicable et for

- 15.1 Les présentes Conditions d'inscription sont exclusivement régies par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois ainsi que des dispositions de la Convention de Vienne (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, siquée à Vienne le 11 avril 1980).
- 15.2 Le for pour tout litige résultant de ces Conditions d'inscription est Zurich. La prestataire est également autorisée à actionner le client devant son for ordinaire; les fors impératifs demeurent réservés.